

BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE
en abrégé « BOA - CI »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital social de vingt milliards (20 000 000 000) de Francs CFA
Siège social : Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas - Abidjan
RCCM : N°CI-ABJ-1980-49869 Abidjan

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société dénommée « **BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE** » en abrégé « **BOA-CI** » sont convoqués par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui se tiendra le **Lundi 11 mai 2020 à 09h30mn** au siège social de la banque, immeuble BOA sis à Abidjan plateau, Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas 01 BP 4132 - Abidjan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1. Examen et approbation des comptes de bilan et de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- **Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Président du Conseil d'Administration**
- **Lecture et approbation des Rapports des Commissaires aux comptes**
- **Approbation des conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation Bancaire**
- **Quitus aux Administrateurs**
- **Décharge aux Commissaires aux comptes**
- **Affectation du Résultat de l'exercice 2019**

Point 2. Fixation des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs pour l'exercice 2020

Point 3. Renouvellement du mandat des Administrateurs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement ou se faire représenter par un mandataire de son choix.

En raison des impératifs sanitaires liés au Covid-19, tout actionnaire est invité à assister à la réunion par visioconférence et à voter par correspondance. Les formulaires de pouvoir et de vote* par correspondance sont tenus à la disposition des actionnaires auprès de leur SGI et au siège social de la banque. Le formulaire de vote* par correspondance est également disponible sur le site internet **www.boacoteivoire.com** ou sur le lien direct **https://boacoteivoire.com/communiques** ou sur le site internet de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) **www.brvm.org**.

Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale seront, conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et GIE, tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque et en ligne à compter du 24 avril 2020.

En outre, nous vous informons que les actionnaires qui souhaitent se connecter à l'Assemblée Générale devront le faire savoir 48 heures avant la tenue de celle-ci et transmettre un mail à **agboaci2020@boacoteivoire.com** pour recevoir le lien de la visioconférence qui sera mis en place.

*** Date limite de réception du formulaire de vote : le Jeudi 07 mai 2020 à 12h au plus tard au siège de BOA-CI (Service titres) directement ou via votre SGI.**

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente
Mme Lala Moulaye EZZEDINE